



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : M. AGNUS Joël, Président du SMBMA
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses affluents
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° Rue BP30010
 Commune Joinville
 Code postal 52300
 Nature des activités : Application de la compétence GEMAPI

 Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUIES, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Austropotamobius pallipes Écrevisse à pieds blancs	N06 : Eaux douces intérieures
B2 Lampetra planeri Lamproie de Planer	N06 : Eaux douces intérieures
B3 Cottus gobio Linnaeus Chabot	N06 : Eaux douces intérieures

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input checked="" type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : 2 problématiques sur le site :

1° Sur la partie amont, des véhicules et des randonneurs empruntent régulièrement le tracé du cours d'eau. Un chemin forestier ainsi qu'un système de franchissement seront aménagés afin de préserver le site. Le cours d'eau sera également aménagé (mise en place de blocs afin de diversifier les écoulements et les habitats.

2° Sur la partie aval, le cours d'eau a été déplacé le long de la route départementale. Le ruisseau sera replacé en fond de thalweg afin de limiter voire supprimer les assècs. Des matériaux alluvionnaires seront mis en place sur ce tracé.

Pour plus de détail, voir le projet détaillé ci-joint.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : 550 ml de cours d'eau seront rebouchés. A noter que ce linéaire n'est pas dans le point bas du thalweg et subi ainsi des assècs réguliers. Les travaux seront réalisés préférentiellement en période d'assec. Dans le cas contraire, une pêche de sauvegarde sera réalisée.

Altération Préciser : la mise en place des blocs perturbera temporairement le milieu pendant la phase travaux. A noter que les piles du système de franchissement ne seront pas en contact avec le lit mineur du cours d'eau. La mise en place des seuils de fond sera réalisé hors d'eau (mise en place d'un batardeau)

Dégradation Préciser :
.....
.....

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Technicien de rivière + DDT52 + CENCA

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : entre le 15 août 2022 et le 15 octobre 2022

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Grand Est
Départements : Haute-Marne
Cantons : Doulaincourt-Saucourt
Communes : Roches-Bettaincourt, Reynel et Busson

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
- Mesures de protection réglementaires
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Renforcement des populations de l'espèce
- Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : compte rendu de suivi des travaux + suivi régulier du site après les travaux par le SMBMA et la fédération de pêche52.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Joinville.....
le 18 octobre 2021
Votre signature

